Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction de la Culture

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES
PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Exposition "Souper au château, l'art de recevoir de Colbert aux ducs de Trévise" du 3 octobre 2027 au 7 février 2028

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	20260855
Date limite de remise des plis	**14/12/2026 à 17h 00m 00s**

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Pôle Attractivité, Culture et Territoire –
Direction de la Culture
57 rue des Longues Raies
92000 Nanterre

Téléphone : 08 06 00 00 92
Site internet : https://achats.hauts-de-seine.fr/
Adresse du profil acheteur : https://achats.hauts-de-seine.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations relatives à l'exposition temporaire "Souper au château, l'art de recevoir de Colbert aux ducs de Trévise" du 3 octobre 2027 au 7 février 2028.

Le Château de Sceaux, Musée Départemental, présentera du 3 octobre 2027 au 7 février 2028 une exposition intitulée « Souper au château, l'art de recevoir de Colbert aux ducs de Trévise » qui mettra en valeur l'histoire du château à travers les réceptions qu'il a accueillies au fil des siècles pour souvent, magnifier la gloire des propriétaires.

Le fonctionnement d'un domaine, la sociabilité, la cuisine et les arts de la table sont autant de sujet qu'aborderont cette présentation. Grâce à une mise en valeur des collections du château, ainsi qu'à de nombreux prêts d'institutions importantes, ce projet vise un public large, et concoure à l'inscription de l'établissement dans le paysage muséal français.

Pour la réalisation de l'exposition, plusieurs prestations sont nécessaires : d'une part, la conception et la réalisation de la scénographie, d'autre part, l'édition du catalogue en lien avec l'exposition. La consultation fait donc l'objet de 2 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Conception et réalisation de scénographie ;
- Lot 2 : Edition et diffusion d'un catalogue.

Code CPV	Libellé CPV
92521100-0	Services d'exposition dans les musées
79970000-4	Services d'édition

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Exposition "Souper au château, l'art de recevoir de Colbert aux ducs de Trévise" du 3 octobre 2027 au 7 février 2028
Acheteur	Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Château de Sceaux, 8 avenue Claude Perreault, 92330 SCEAUX
Développement durable	Considérations environnementales (lots 1 et 2) et clause sociale (lot 1)
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Descriptif - Objet
Lot n°1 - Conception et réalisation de la scénographie **CPV 92521100-0 : Services d'exposition dans les musées** ***Descriptifs*** *:* *Ce lot a pour objet la conception, la réalisation, le suivi de réalisation de la scénographie et des prestations associées.*
Lot n°2 - Edition et diffusion du catalogue **CPV 79970000-4 : Services d'édition** ***Descriptifs*** *:* *Ce lot a pour objet la conception, la production, l'impression et la diffusion du catalogue de la prochaine exposition temporaire.*

- **Durée du contrat :**

La durée de chaque lot est fixée comme suit à compter de la notification du contrat :

Eléments du contrat	Durée
Lot n°1 - Conception et réalisation de scénographie	18 mois à compter de la notification du contrat
Lot n°2 - Edition et diffusion d'un catalogue	2 ans à compter de la notification du contrat

- **Modalités de financement et de paiement :**

Financement : Fonds publics du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Délai de paiement : 30 jours.

Le mode de règlement du contrat choisi par la personne publique est le virement administratif.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Conformément à l'article R2132-2 du Code de la commande publique, l'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction.

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://achats.hauts-de-seine.fr

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire. Toutefois, les opérateurs économiques peuvent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement et une adresse électronique afin que lui soit communiquées les modifications et les précisions apportées, le cas échéant, aux documents de la consultation. Pour ce faire, les candidats pourront renseigner le formulaire d'identification disponible via la plateforme AWS. Dans le cas contraire, il leur appartiendra de récupérer par eux même les informations communiquées.

Les candidats doivent consulter le détail des informations contenues dans l'annexe du DCE « Conditions d'accès à AWS-Achat ».

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement du lot 1 ;
- Le Cahier des clauses administratives particulières du lot 1 ;
- Le Cahier des clauses techniques particulières du lot 1 ;
 - Annexe 1 : Synopsis ;
 - Annexe 2 : Liste d'œuvres indicatives ;
 - Annexe 3 : Intentions muséales ;
 - Annexe 4 : Parc de mobiliers et matériels ;
 - Annexe 5 : Photos des bâtiments ;
 - Annexe 6 : Plans des bâtiments ;
- Le cadre de mémoire technique du lot 1 ;
- La DPGF du lot 1 ;
- Le bordereau des délais pour le lot 1 ;
- L'acte d'engagement valant Cahier des clauses particulières du lot 2 ;
- Le cadre de mémoire technique du lot 2 ;
- La DPGF du lot 2 ;
- Le bordereau des délais pour le lot 2.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les opérateurs économiques qui auront retiré le dossier de consultation en ligne et qui se seront identifiés, recevront, le cas échéant, un courrier électronique (e-mail) les informant de la mise à disposition des modifications sur le site https://achats.hauts-de-seine.fr. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Si, pendant l'étude du dossier de consultation par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Concernant le lot n°1 (Conception et réalisation de scénographie), les visites sont autorisées et fortement conseillées.

- Personne à contacter :

Céline BARBIN
Conservatrice du patrimoine au Château du Sceaux, musée départemental
cbarbin@hauts-de-seine.fr
+33 1 59 03 63 58

- **Personne à mettre en copie :**

Elodie ARDENNE
Acheteuse-juriste
eardenne@hauts-de-seine.fr

- **Dates et horaires** : Préalablement à sa visite, le candidat devra aviser la personne à contacter afin de convenir d'une date et d'un horaire.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 6 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://achats.hauts-de-seine.fr.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique. Il est toutefois recommandé aux candidats, dans l'optique de limiter les échanges de pièces, de signer électroniquement l'offre déposée.

Le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer le contrat et à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur.

Si le candidat retenu ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé immédiatement après.

En cas de signature papier, le candidat signe manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêt du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :
https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Le dépôt de la copie de sauvegarde par voie électronique se fait selon les mêmes modalités que le dépôt de l'offre : sur le profil d'acheteur et par un pli séparé de l'offre mentionnant « copie de sauvegarde ». La copie de sauvegarde peut être également envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé, du lundi au jeudi 9H30 à 12H et 14H à 17H, et vendredi 9H30 à 12H et 14H à 16H, à l'adresse suivante :

Département de Hauts-de-Seine
Direction de la commande publique
57 rue des Longues Raies
92000 Nanterre

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Pouvoir de signature	Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (délégation de signature…)

Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Remarque :

Les entreprises nouvellement créées pourront apporter la preuve de leurs capacités par tout autre document équivalent. Pour apprécier les capacités de ces entreprises, pourront notamment être produits les renseignements suivants :

- pour les capacités économiques et financières : une déclaration appropriée de banque, production d'une attestation d'un agent d'assurance garantissant la conclusion d'un contrat en cas d'attribution, etc.
- pour les capacités techniques et professionnelles : titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables, liste des matériels possédés par l'entreprise, attestation de fourniture en cas d'attribution de marché, etc.

Pour le lot concerné, l'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement pour le lot 1	Acte d'engagement dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société.
Acte d'engagement valant CCP pour le lot 2	Acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières dûment complété, daté et signé par une personne habilitée à engager la société.
DPGF propre au lot concerné	Décomposition du prix global et forfaitaire dûment complétée
Cadre de mémoire technique propre au lot concerne	L'offre technique dûment complétée reprenant le cadre de mémoire technique transmis par le Département.
Bordereau des délais propre au lot concerné	Bordereau des délais dûment complété
Échantillons	- *Pour le lot 2 :* Les caractéristiques des échantillons à remettre sont décrites dans le sous-critère 2.2 : Qualité des réalisations

■ **Transmission des échantillons du lot 2 :**

Les échantillons seront impérativement transmis à l'adresse suivante :

Département des Hauts-de-Seine
Direction de la commande publique
57 rue des Longues Raies
92731 NANTERRE CEDEX

Horaires :

- Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

La transmission des échantillons demandés est obligatoire. L'offre sera jugée incomplète en cas de non-respect de cette obligation. **Les échantillons devront être remis avant la date et heure limite de remise des offres.**

Les échantillons seront restitués à la fin de la présente consultation aux candidats non retenus qui en feront la demande par tout moyen dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de rejet.

■ Prévention des conflits d'intérêts :

Les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, ne peuvent pas candidater.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot n°1 - Conception et réalisation de scénographie :

Critère	Complément
1. Prix – 40 points	Noté sur la base de la DPGF
2. Valeur technique – 55 points	
- 2.1 – Pertinence et faisabilité de la proposition (15 pts)	Le candidat sera noté sur la pertinence et faisabilité de la proposition au regard du propos, des intentions et impératifs du synopsis et du CCTP, ainsi que des contraintes des espaces et de l'exploitation, au regard de la note d'intention remise. Seront analysés : - Les partis pris scénographiques et mobiliers ; - La logique du parcours et la gestion des espaces ; - Les partis pris graphiques ; - La valorisation des œuvres.

Critère	Complément
2.2 : Qualité artistique de l'offre (20 pts)	A partir de la note d'intention, l'offre du candidat sera notée sur : - La cohérence des propositions avec le synopsis détaillé : *la compréhension du projet, son appropriation ainsi que la cohérence et la qualité des choix artistiques et techniques effectués à partir des éléments fournis : parcours et mise en espace envisagés, pertinence et mise en valeur des expôts majeurs, propositions de mobiliers et ambiances générale ;* - L'originalité et la créativité du projet : *approche scénographique, au regard des projets ayant été déjà réalisés sur le même sujet, des innovations technologiques sur le marché et des éléments proposés sur les planches ;* - La proposition d'éléments visuels significatifs et la présentation du dossier.
- 2.3 - Méthodologie, organisation de l'équipe et calendrier d'exécution des prestations (10 pts)	Le candidat sera noté sur la cohérence de la méthodologie, l'organisation de l'équipe dédiée et le calendrier d'exécution des prestations. Seront analysés : - La méthode de travail ainsi que l'organigramme tel que présentés dans le descriptif élaboré par le candidat ; - Le calendrier prévisionnel détaillé comprenant : • les étapes du projet, les périodes de validation de l'ensemble des acteurs, les interventions prévues pour chaque corps de métier ; • la gestion du temps de travail de l'équipe sur le planning global du projet.
- 2.4 - Compétences et expériences et/ou travaux d'étude des moyens humains dédiés au projet (10 pts)	Seront analysés les compétences des membres de l'équipe dédiée telles que démontrées par l'expérience et/ou les travaux d'étude décrits en lien avec le projet.
3. Valeur environnementale (5 points)	Le candidat sera noté sur le choix du point de vue environnemental, des matériaux et des principes constructifs mis en œuvre dans la fabrication des mobiliers et utilisation des matériels et mobiliers existants et gestion du chantier scénographique.

Lot n°2 - Edition et diffusion d'un catalogue :

Critère	Complément
1. Prix (40 points)	Noté sur la base de la DPGF
2. Valeur technique (55 points)	

Critère	Complément
- 2.1 - Qualité des prestations (30 pts)	D'une part, ce critère sera noté sur la qualité de l'argumentaire proposé autour de la conception de l'ouvrage, l'univers graphique et les choix de fabrication proposés. Pour ce faire, les points suivants seront analysés : o La pertinence de la proposition : La pertinence de la proposition du candidat sera analysée sur la conception générale de l'ouvrage et son organisation au regard des objectifs, aux besoins et aux spécificités du projet formulés dans l'AE valant CCP. (3 points) o L'univers graphique et la créativité : L'univers graphique et la créativité du projet seront analysés sur la base des partis-pris et graphiques détaillés dans la proposition du candidat. (9 points) o Les caractéristiques techniques : La cohérence de la réponse apportée par le candidat sera analysée au regard des caractéristiques et spécifications techniques demandées dans l'AE valant CCP. Cette analyse se basera, entre autres, sur les arguments justifiant le format définitif de l'ouvrage ; le façonnage (reliure, finitions) ; le traitement des illustrations. (3 points) D'autre part, ce critère sera également noté sur la qualité des réalisations. Seront notamment appréciés les exemples de travaux similaires ou de complexité équivalente et réalisés par l'équipe projet dédiée à l'exécution du marché. L'analyse s'appuiera sur les échantillons transmis par le candidat. Les points suivants seront analysés : o La qualité du papier (5 points), o La qualité de l'impression (5 points), o La qualité de la finition (5 points).
- 2.2 - Compétence et expérience de l'équipe dédiée, et pertinence des moyens techniques et des moyens de diffusion (15 pts)	Seront analysés les compétences des membres de l'équipe dédiée telles que démontrées par l'expérience et/ou les travaux d'étude décrits en lien avec le projet. Ce critère sera également analysé sur la base de la pertinence des moyens techniques de diffusion mobilisés par le candidat pour la réalisation de ce projet. Enfin le réseau de diffusion, ainsi que la stratégie de promotion seront également analysés.
- 2.3 - Délais d'exécution (10 pts)	Noté sur la base du BDD
3. Valeur environnementale (5 points)	Ce critère sera analysé sur la base de la description des matériaux utilisés dans la fabrication de l'ouvrage et son conditionnement, avec traçabilité de leur provenance (encres, papier, cartons, plastique…), les mesures de gestions des déchets et du mode de livraison envisagé (type de véhicule, organisation de la livraison, …).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas de discordances seraient observées entre les montants figurant dans la D.P.G.F. et ceux de l'acte d'engagement, il ne sera tenu compte que des montants figurant dans l'acte d'engagement pour le jugement de la consultation. Le soumissionnaire pourra être invité à régulariser son offre à condition que l'erreur ne soit pas substantielle.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réservera la possibilité de se faire

communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Le calcul de la note est effectué selon la formule suivante :

Note PRIX = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix de l'offre du candidat) x Pondération du critère prix

- **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois candidats les mieux classés du lot concerné dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Le soumissionnaire auquel il est attribué le marché devra transmettre électroniquement les documents demandés en application des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations seront à déposer par le candidat et ses éventuels cotraitants et sous-traitants sur la plateforme en ligne mise à disposition par l'acheteur, gratuitement, dans son espace sécurisé AWS. A défaut ces documents seront demandés par l'acheteur et les modalités de transmission seront indiquées dans le courrier de demande de transmission des documents. A défaut de production de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le marché ne pourra lui être notifié.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables, conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la Commande publique.

- **Assurances :**

Le soumissionnaire devra, avant la notification du contrat et s'il ne l'a pas fait dans son dossier de candidature, justifier qu'il est titulaire des assurances correspondantes et à jour de ses cotisations.

- **Mise au point :**

Les candidats sont informés qu'il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché, avant notification, de confirmer les engagements figurant dans son offre. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.
Les modifications introduites dans le cadre de cette mise au point feront l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement.

- **Notification :**

Il est précisé que seule une copie de l'acte d'engagement est notifiée au titulaire de l'accord-cadre.
Celle-ci sera transmise par lettre recommandée électronique.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- **Renseignements administratifs et juridiques spécifiques, et/ou techniques liés à la présente procédure**

Pour obtenir tout renseignement administratif et juridique spécifique, et/ou technique liés à la présente procédure, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'acheteur.

Cette demande devra être faite par la voie électronique via le sas d'échange sur le site https://achats.hauts-de-seine.fr.

- **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif Cergy Pontoise
2-4 Boulevard de l'Hautil
BP 30322
95027 Cergy-Pontoise Cedex

Téléphone : 01 30 17 34 00
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Télécopie : 01 30 17 34 59
Site internet : cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr

- **Médiation**

Par application des dispositions du CCAG applicable au présent marché, en cas de litige ou de désaccord qui pourrait survenir notamment quant à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, et avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable.

Lorsque l'acheteur et le titulaire ne parviennent pas à régler le différend à l'issue de la procédure d'instruction du mémoire en réclamation décrite dans le CCAG applicable au présent marché, les parties privilégient le recours aux 3 modes de résolution amiables des différends suivants :

1/ Elles pourront utilement saisir le médiateur interne du Département : mediationdesentreprises@78-92.fr

Charte RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES Signataire

2/ Ce dernier pourra, le cas échéant, être le relais auprès du Médiateur des entreprises du ministère de l'Economie et des Finances qui peut être saisi directement à l'adresse suivante : Le Médiateur des entreprises | economie.gouv.fr.

3/ Le litige peut également faire l'objet d'une saisine du Comité consultatif interdépartemental de Versailles

de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 5, rue Leblanc, F-75911 Paris Cedex, dans les conditions définies réglementairement.

Conformément aux articles L2197-3 et L.2197-4 du Code de la commande publique, la saisine du médiateur des entreprises ou du comité consultatif de règlement amiable interrompt le cours des différentes prescriptions et les délais de recours contentieux jusqu'à la notification du constat de clôture de la Médiation des entreprises ou la notification de la décision prise par l'acheteur sur l'avis du Comité consultatif.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021